



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 75917

Texte de la question

Mme Cécile Helle souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire sur la situation des assistants et assistantes maternelles relevant de la loi n° 92-642 du 12 juillet 1992. Actuellement en effet, les assistants et assistantes maternelles ont un statut d'agents publics non titulaires des collectivités territoriales. De là découle une situation quelque peu précaire, incompatible avec la permanence de leur mission. De plus, des disparités importantes en termes de moyens et d'objectifs (de rémunération et d'appréciation) se font jour d'un département à l'autre. Aussi, elle aimerait savoir si l'évolution des textes de 1992 est envisageable dans le sens d'une intégration dans la fonction publique des assistants et assistantes maternelles.

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Helle](#)

Circonscription : Vaucluse (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75917

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2002, page 2456